

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 20 avril 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/04/03/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

3. Centre Public d'Action Sociale – Budget 2009 – Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François,
ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-
MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN
Philippe, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET
Frédéric, HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux
et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Décide par vingt-deux voix pour et deux abstentions ;

D'approuver le budget 2009 du Centre Public d'Action Sociale arrêté par le
Conseil de l'Action Sociale, en date du 31 mars 2009 aux chiffres ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

En recettes et dépenses : 6.301.837,18 euros

SERVICE EXTRAORDINAIRE

En recettes : 907.260,31 euros

En dépenses : 388.172,50 euros

La contribution de la Commune s'élève à 1.916.516,31 euros.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,